

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 OCTOBRE 2020

<u>Présence :</u>	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

<u>Absences :</u>	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

1. **Ouverture et constat du quorum**

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

0304-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. **Période de questions**

4. **Greffe**

4.1. Adoption des procès-verbaux

0305-2020

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 21 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
03-09-2020	MELCC - REAFIE	Maire	Allègement du régime d'autorisation environnementale
08-09-2020	Philippe Garneau	Conseiller Francis Lacelle	Demande de rencontre (qualité de vie, lac Taureau)
11-09-2020	Martine Vanaert	Maire	Demande d'enseigne SMDS
18-09-2020	François Beaulieu	Directeur général	Problème poussière et vitesse ch. Pointe-Fine
18-09-2020	Tourisme Lanaudière	Municipalité	Participation à l'AGA
28-09-2020	EXP	Directeur général	Expertise structurale (Mairie)
29-09-2020	Justin Lapierre	Municipalité	Demande de commandite - ExpoPatrimoine
30-09-2020	Bélangier Sauvé	Directeur général	Tablier du pont chemin Saint-Ignace Sud
30-09-2020	Jocelyn Héту	Directeur général	Entretien hivernal
05-10-2020	MAMH	Maire	Aide financière COVID-19
15-10-2020	Monique Corriveau	Maire / Directeur général	BTI
13-10-2020	François Bonnardel MTQ	Maire	Aide financière (Aide à la voirie locale)

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0306-2020

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Louis-David Coutu

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	191 932.05 \$
5.1.2. Salaires	109 202 \$
5.1.3. Paiements automatiques	6 602 \$
5.1.4. Comptes à payer	120 989.60 \$

Représentés par les chèques # 20374 à # 20438, ainsi que par les dépôts directs # 234 à # 287.

Adopté à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS



Période septembre & octobre 2020

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20374	Bell Canada	59.15 \$
20375	Corp. Pétroles Parkland	2,568.37 \$
20376	Hydro-Québec	1,110.79 \$
20377	Poste Canada	1,954.35 \$
20378	Purolator inc.	21.21 \$
20379	Hydro-Québec	7,407.09 \$
20380	TéluS Mobilité	1,018.39 \$
20381	Agat Laboratoires	60.94 \$
20382	Hydro-Québec	3,041.14 \$
20383	Location de Motoneiges	1,194.04 \$
20384	Purolator inc.	10.64 \$
20385	Stantec	1,840.18 \$
20386	Ville de Saint-Charles-Borromée	5,209.98 \$
20387	Bellerose Patrick	83.33 \$
20388	Corp. Pétroles Parkland	3,142.75 \$
20389	Fonds des Pensions Alimentaires	237.40 \$
20390	Hydro-Québec	4,255.01 \$
20391	Landreville Arabel (yoga)	600.00 \$
20392	Postes Canada	665.87 \$
20393	Purolator inc.	41.04 \$
20394	Société de l'Assurance Automobile	121.80 \$
20395	Corp. Pétroles Parkland	1,615.84 \$
TOTAL :		36,259.31 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

234	L'Atelier Urbain	1,918.65 \$
235	Publicité JL	1,609.65 \$
236	Bazinet Nancy	1,000.00 \$
237	Chambre de Commerce (dernier vers.)	24,437.90 \$
238	Hétu Jocelyn	651.16 \$
239	Municipalité Sainte-Émélie-de-l'Énergie	3,286.24 \$
240	Peinture Maxum inc. (Maison Longpré)	22,885.78 \$
241	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	3,422.67 \$
242	Charette Jean-Pierre	125.00 \$
243	Ferland Simon	125.00 \$
244	Gauthier Daniel	83.33 \$
245	Gouger Jean-François	125.00 \$
246	Gravel François	83.33 \$
247	Lavallière André	250.00 \$
248	Lee Brian James	125.00 \$
249	Loyer Éric	125.00 \$
250	Maheu Michel	125.00 \$
251	Marineau Danielle	125.00 \$
252	Turenne Éric	125.00 \$
253	E.B.I. Environnement (Mat. Secs)	7,926.40 \$
254	M.R.C. de Matawinie (sable)	3,304.56 \$
TOTAL :		71,859.67 \$



DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2020-09-03	Humania	15,430.54 \$
2020-09-08	Revenu Québec (D.A.S.)	23,700.57 \$
2020-09-11	Revenu Canada (D.A.S.)	22,176.32 \$
2020-09-22	Revenu Québec (D.A.S.)	22,505.64 \$

TOTAL : **83,813.07 \$**

Salaires	109,202.00 \$
Frais de Banque	212.37 \$
Remb. Int. Pr/6	\$
Remboursement int.	1,794.53 \$
Emprunt temp.	\$
Location véhicule (niveleuse)	4,526.24 \$
Int, temporaire	1.54 \$
Accéo transphère	67.32 \$

TOTAL : **115,804.00 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2020

<u>No. chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
20396	Artacho Fernando (Remb. Taxes)	244.77 \$
20397	Gendron Katy (Remb. Taxes)	87.45 \$
20398	Paris Frédéric (Remb. Taxes)	230.00 \$
20401	Alimentation D.M. St-Georges inc.	403.50 \$
20402	Aménagement Bio-Forestier Rivest	1,149.75 \$
20403	Aréo-Feu Ltée	73.01 \$
20404	Bellerose Carl	102.84 \$
20405	BLR Motorisé inc.	114.98 \$
20406	C. Bazinet & Fils inc.	2,943.36 \$
20407	Certilab	622.32 \$
20408	Services de cartes Desjardins	168.41 \$
20409	Echo-Tech	4,644.99 \$
20410	Fédération Québécoise des Mun.	2,667.65 \$
20411	Festi-Jeux	1,201.49 \$
20412	Fleetel inc.	267.58 \$
20413	Fonds d'information sur le Territoire	295.00 \$
20414	Garage Gervais inc.	1,265.37 \$
20415	Garage Claude Hénault	618.15 \$
20416	Groupe Sports-Inter Plus	15.74 \$
20417	Harnois Energies inc.	729.23 \$
20418	Hélène Hébert (Biblio.)	1,178.49 \$
20419	Icarium Groupe conseil inc.	1,911.46 \$
20420	Imprimerie Pinard inc.	753.09 \$
20421	L'Atelier musical chez Racine	86.25 \$
20422	Les Chaines de traction	142.38 \$
20423	Les Transporteurs en Vrac	5,325.82 \$
20424	Location Haute-Matawinie	72.42 \$

20425	Mécanique Générale St-Thomas	88.53 \$
20426	Recyclage Frédéric Morin inc.	864.06 \$
20427	Refuge la 2 ^e Chance	180.00 \$
20428	Saint-Denis Sylvain	375.00 \$
20429	Scierie St-Michel inc.	18.68 \$
20430	Tennis Evolution inc.	1,839.60 \$
20431	Transport Jocelyn Bazinet	1,492.37 \$
20432	Xerox Canada	253.06 \$
20433	Garage Tellier & Fils	51.75 \$
20434	Les Services Exp inc.	2,534.54 \$
20435	Recyclage Frédéric Morin inc.	1,735.85 \$
20436	Techno Diésel inc.	2,249.19 \$
20437	Tenaquip	1,192.67 \$
20438	Véolia Water Technologies Canada inc.	409.60 \$

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

255	Atelier JP inc.	1,219.43 \$
256	Beauséjour Dominique	180.60 \$
257	Boivin & Gauvin inc.	298.94 \$
258	Carrière Joliette inc.	410.25 \$
259	Charette Jean-Pierre	48.58 \$
260	DeLaplante Michel	56.91 \$
261	DRL- Beaudoin	1,227.93 \$
262	Félix Sécurité	623.06 \$
263	Kimiko	2,008.84 \$
264	L'ass. Des pompiers St-Michel	432.00 \$
265	Le Papetier	951.16 \$
266	Librairie Raffin	384.62 \$
267	Marineau Danielle	15.00 \$
268	Mécanique Jecc Ltée	177.84 \$
269	M.R.C. de Matawinie	18,343.42 \$
270	Municipalité Sainte-Émilie	328.90 \$
271	Nicoletti Pneus & Mécanique	521.81 \$
272	PG Solutions	178.21 \$
273	Produits Comtech	721.99 \$
274	Radiotel inc.	1,549.70 \$
275	Rona de la Haute Matawinie	615.40 \$
276	Saint-Georges Marie-Eve	303.26 \$
277	Satelcom Internet	44.48 \$
278	SCFP Section locale 5261	1,771.40 \$
279	Sylvio Champoux & Fils	9,745.41 \$
280	Versaille Yan	130.61 \$
281	Buanderie St-Michel	138.83 \$
282	CGR Procédé	5,747.60 \$
283	E.B.I. Environnement	21,877.88 \$
284	Georges-H. Durand Ltée	846.59 \$
285	Lasalle Julien	510.00 \$
286	Pureshera inc.	2,982.93 \$
287	Sylvio Champoux & Fils	5,995.62

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : 120,989.60 \$



5.2. JECC Mécanique Ltée – Soumission

0307-2020

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de changer la clôture d'acier sur le sentier de la chute à Ménard.

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la soumission de JECC Mécanique Ltée, pour la fabrication d'une clôture en HSS 4 x 4 x 1/8" Thk. au montant de 2 555 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au g/l # 58 219 00 034.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Patinoire – Soumission

0308-2020

ATTENDU QUE les clôtures aux extrémités de la patinoire ont été retirées suite au changement des bandes ;

ATTENDU QUE les anciennes clôtures sont inutilisables et que des nouvelles sont nécessaires pour la sécurité des usagers du parc ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues ci-dessous :

Les installations sportives Agora inc.	Clôture de 6' au coût de 7 940 \$
Les Clôtures M.T.	Clôture de 6' au coût de 8 500 \$

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'octroyer le contrat à « Les installations sportives Agora inc. » au montant de 7 940 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense au g/l # 02 70130 521, le tout selon la soumission no. 3418.

Adopté à l'unanimité.

5.4. FQM – Offre de service

0309-2020

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période de renouvellement, en 2021, de la convention collective des employés syndiqués de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), sur l'élaboration d'une analyse des comparables concernant les conditions de travail ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accorder le mandat à la FQM, pour faire l'analyse des comparables concernant les conditions salariales de travail des employés syndiqués. Le coût de ces services professionnels se détail à approximativement 3 500 \$ plus taxes, ainsi que les frais de déplacement et de séjour au besoin, et d'attribué la dépense au compte g/l # 02 130 00 416.

Adopté à l'unanimité.

5.5. CARA-Panneaux de sensibilisation au PAEE

0310-2020

CONSIDÉRANT QUE les équipements nautiques sont l'une des principales causes d'introduction et de propagation de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE), tel que la Myriophylle à épis, déjà présente sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il serait important de sensibiliser les usagés nautiques sur l'importance des PAEE ;

CONSIDÉRANT QUE la CARA, organisme de bassin versant, nous offre la possibilité d'acquérir des panneaux d'aluminium, de 24" x 36", à afficher afin de sensibiliser les usagés.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de faire l'achat d'un maximum de 20 panneaux au coût de 90.00 \$ plus taxes et d'appliquer la dépense au fond de préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité.

5.6. CCHM – Facturation

0311-2020

ATTENDU QU' un comité a été mis sur pied afin de mettre en valeur la région pour de nouveaux arrivants ;

ATTENDU QUE ledit comité se compose de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie, la municipalité de Saint-Zénon ainsi que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;

ATTENDU QU'il a été demandé, lors de la dernière réunion, d'initier un fond afin de promouvoir, les municipalités limitrophes, auprès des nouveaux arrivants potentiels;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a prévu au budget une somme de 10 000 \$ pour le fond de mise en valeur de la région.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'acquitter la facture # 026664 de la CCHM, au montant de 10 000 \$, pour le projet de mise en valeur de la région pour de nouveaux arrivants et d'attribuer la dépense au compte g/l # 02 70292 970.

Adopté à l'unanimité.

5.7. SDPRM – Frais patrouille nautique été 2020

0312-2020

ATTENDU QUE la Société de Développement des Parcs Régionaux de la Matawinie (SDPRM) et la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ont initié le projet de sensibilisation à la COVID -19 et aux vignettes, via une patrouille nautique ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'accorder le montant de 3 000 \$, défrayant ainsi une partie des coûts liés au suivi de la patrouille nautique sur le réservoir Taureau et d'appliquer la dépense au fond de préservation du réservoir Taureau.

Adopté à l'unanimité.

5.8. Vacuum St-Gabriel – Facturation

0313-2020

ATTENDU QUE la municipalité doit faire le nettoyage des égouts pluviaux chaque année ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'acquitter la facture # 16804, de la compagnie Vacuum St-Gabriel Enr., au montant de 4 387.50 \$ plus taxes, pour les travaux de nettoyage des égouts pluviaux et d'attribuer la dépense au compte g/l # 02 320 00 529.

Adopté à l'unanimité.

5.9. Sable Marco – Soumission

0314-2020

ATTENDU QU'un appel d'offre pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées, pour la saison 2020-2021, a été effectué par l'UMQ ;

ATTENDU QUE la municipalité profite de l'achat regroupé pour le sel de déglacage des chaussées ;

ATTENDU l'adjudication du contrat à Sable Marco, plus bas soumissionnaire conforme, a été entérinée par l'UMQ lors de son assemblée ordinaire du 26 juin 2020 ;

Proposé par : Pierre Tardif
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'autoriser la dépense de 110 t.m. à 87.29 \$ / t.m., totalisant un montant de 9 601.90 \$ plus taxes, à Sable Marco et d'attribuer la dépense au compte g/l # 02 330 00 622.

Adopté à l'unanimité.

5.10. ASMécanique – Estimation

0315-2020

ATTENDU QUE le turbo de l'unité no. 05, étant un Ford F-350, a besoin d'être changé;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter l'estimation s'élevant à 3 689.81 \$ plus taxes, de ASMécanique pour les travaux à effectuer sur l'unité no. 5 et d'attribuer la dépense au compte g/l # 02 452 12 525.

Adopté à l'unanimité.

5.11. Service incendie – Achat appareils respiratoires

0316-2020

ATTENDU QUE le département du service incendie doit se conformer aux exigences de la norme NFPA 2018 sur le remplacement des appareils respiratoires individuels ;

ATTENDU QUE le département du service incendie doit remplacer ses appareils respiratoires et que deux entreprises ont soumissionnés comme suit :

L'Arsenal	8 100 \$ l'unité, équipement inclus
Aréo-feu	6 334.01 \$ l'unité, équipement inclus

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'autoriser l'achat, conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt 673-2020, de dix appareils respiratoires, à la compagnie Aréo-Feu Ltée, pour un montant de 88 856.02 \$ plus taxes, tel que décrit à la soumission no. S-00018685 ci-dessous :

1) Appareil respiratoire (Apria)	
<ul style="list-style-type: none"> - Apria G1 – 4500 Psi Q-connect Conn harnais standard avec courroie pectorale porte-bouteille A sangle métallique pad lombaire ajustable A rotule regulateur A/ socle gauche A couvercle rigide hose de régulateur et connexion continue module de communication sur la poitrine gauche alarme de détresse (pass) chaleur & mouvement – Dr batterie rechargeable <p>Modèle : A-G1FS-442MA2COLAR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantité : 10 	6 334.01 \$ unité
TOTAL : 63 340.10 \$	
2) Appareil respiratoire (Facial)	
<ul style="list-style-type: none"> • Facial G1 4 Pts – médium harnais de tête kevlar grandeur médium godet nasal. Médium harnais de tête 4 Pts ajustables courroies de cou tissus kevlar. <p>Modèle 10161810</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantité : 16 	392.57 \$
TOTAL : 6 281,12 \$	
3) Appareil respiratoire (Cylindre)	
<ul style="list-style-type: none"> • Cylindre G1 4500 Psi / 30 min Rc, Qc niosh Nfpa <ul style="list-style-type: none"> • Quantité : 20 	961.74 \$
TOTAL : 19 234,80 \$	
TOTAL : 88 856.02 \$	
TOTAL : 93 287.71 \$	
1+2+3	TOTAL : 88 856.02 \$
50% TVQ	TOTAL : 93 287.71 \$

Adopté à l'unanimité.

5.12. Service incendie – Achat ensemble de désincarcération

0317-2020

ATTENDU QUE le département du service incendie possède un ensemble de désincarcération âgé de plus ou moins 30 ans ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble réponds moins bien aux besoins lors des interventions nécessitant ce type d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie doit couvrir la municipalité de Saint-Zénon ainsi que les territoires non organisés pour les interventions nécessitant l'ensemble de désincarcération et que ce dernier ce doit être efficace et performant ;

CONSIDÉRANT la soumission no. SC20004667 de Boivin & Gauvin;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'autoriser l'achat, conditionnellement à l'adoption du règlement d'emprunt 673-2020, d'un ensemble de désincarcération neuf, à la compagnie Boivin & Gauvin, pour un montant de 48 792.78 \$ plus taxes, tel que décrit à la soumission no. SC20004667 ci-dessous:

4) Appareil de désincarcération	Quantité	Prix	Montant
• Cisaille Holmatro Pentheon PCU50	1	13 850.00 \$	13 850.00 \$
• Écarteur Holmatro Penthon PSP40	1	14 295.00 \$	14 295.00 \$
• Ram télescopique Holmatro Penthon PTR50	1	11 550.00 \$	11 550.00 \$
• Batterie Holmatro Pentheon PBPA287 7.0AH	6	830.00 \$	4 980.00 \$
• Chargeur Holmatro Pentheon PBCH2 115 volt	3	660.00 \$	1 980.00 \$
• Holmatro Pentheon fil de recharge sur outil POTC1	3	130.00 \$	390.00 \$
• Holmatro Pentheon fil d'alimentation en série DCPC1	2	11.39 \$	22.78 \$
• AC adapter PMC2 115 volt	1	1 725.00 \$	1 725.00 \$
			Total : 48 792.78 \$
50 % TVQ			Total : 51 226.32 \$

Adopté à l'unanimité.

5.13. Sable d'hiver – Soumission

0318-2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit tamiser le sable qui sera utilisé pour l'entretien hivernale 2020-2021 des routes ;

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser la dépense de 11 660 \$ plus taxes, à Excavation Sylvain Rondeau pour les services suivants :

Tamiseur : 40 heures à 89 \$/hr pour un total de 3 560 \$.

Chargeur JD 624 : 81 heures à 100 \$/hr pour un total de 8 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

6. Direction et Ressources humaines

6.1. Agent de liaison NMG – Rapport

6.2. Poste temporaire surveillant de plateaux – Embauche

0319-2020

CONSIDÉRANT QUE suite à la pandémie la COVID -19, de nouvelles mesures sont mises en place en ce qui a trait à l'utilisation du gymnase à l'école secondaire des Montagnes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se doter d'un surveillant de plateaux afin que les citoyens puissent bénéficier des installations dudit gymnase ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste temporaire de surveillant de plateaux.

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu de nommer M. Lucien Milette, au poste temporaire de surveillant de plateaux, en date du 5 octobre 2020. L'horaire de travail compte 20 heures par semaine, du lundi au vendredi, à un taux horaire de 13,10 \$.

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement

7.1. Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

7.2. Matricule 7273-20-8946 - Demande de dérogation mineure

0320-2020

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3 du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE la propriété est située dans une zone assujettie à un PIIA et qu'une dérogation mineure ainsi qu'un permis pour la construction d'un garage ont déjà été donnés pour cette propriété en 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE sur le certificat de localisation dans le dossier, qui a été présenté lors de la présente demande de dérogation mineure, l'arpenteur-géomètre indique que le chemin d'accès existant qui conduit à l'habitation, et contiguë au garage voulu, est entièrement situé dans la zone tampon exigée le long de la limite de propriété latérale droite, ce qui contrevient à la réglementation en vigueur (article 16.2.1-1)

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur un haut de sommet et que la vue est importante pour les propriétaires, vers le réservoir Taureau ;

CONSIDÉRANT QUE le positionnement de l'habitation et la topographie de la propriété ne permettent pas la construction d'un garage en cours latérale ou arrière ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera situé à plus de 90 pieds de la limite de propriété avant (chemin publique) ;

CONSIDÉRANT QUE la partie de terrain entre le garage projeté et le chemin publique est boisée et qu'elle doit rester boisée (réglementation sur les PIIA) ;

CONSIDÉRANT QUE le déboisement du chemin d'accès non conforme avait été fait par l'ancien propriétaire ;

CONSIDÉRANT QU'un permis de construction a été émis par la municipalité malgré la situation du chemin d'accès non conforme ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 61, chemin Beulac concernant la construction d'un 2^e garage ainsi



que pour le chemin d'accès qui se situe dans la zone boisée qui devait être conservée du côté latérale droite, tel que recommandé par le CCU (64 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.3. Matricule 7277-25-4574– Projet de lotissement

0321-2020

ATTENDU QUE la demande concerne un projet de lotissement pour une partie du lot 72, rang 1, canton de Brassard (matricule 7277-25-4574) (dossier 2688, minute 5233, préparé par Richard Breault arpenteur-géomètre en date du 14 août 2020).

CONSIDÉRANT QU' à cause de la topographie, les chemins d'accès qui mèneront aux terrain 7, 8 et 9 ce feront par le chemin Lanoue au lieu du chemin de la Baie-du-Milieu ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter le projet de lotissement pour une partie du lot 72, rang 1, canton de Brassard (matricule 7277-25-4574) (dossier 2688, minute 5233, préparé par Richard Breault arpenteur-géomètre en date du 14 août 2020) et recommande que les adresses civiques qui seront éventuellement données aux terrains 7 à 9 soit sur le chemin Lanoue, tel que recommandé par le CCU (65 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

7.4. Matricule 7578-50-7451– permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-3)

0322-2020

ATTENDU QUE la demande concerne un permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-3) pour la propriété située au 1731, chemin des Conifères (matricule 7578-50-7451) ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas tout à fait conforme au règlement sur les PIIA # 400-1998 car le chemin d'accès et l'entrée charretière ne sont pas aménagés de façon à ne pas apercevoir les bâtiments de la voie de circulation ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis d'aménagement de terrain (PIIA, zone Va-3) pour la propriété située au 1731, chemin des Conifères conditionnellement à ce que le projet d'aménagement du chemin d'accès soit conforme, tel que recommandé par le CCU (66 CCU 2020).

Adopté à l'unanimité

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion –Règlement 674-2020 (Modification du règlement 635-2018)

0323-2020

M. Pierre Tardif donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 674-2020 et dépose également le projet de règlement 674-2020 en ce qui a trait à la modification du règlement 635-2018 concernant l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Pierre Tardif, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif aux obligations d'installer des protections contre les dégâts d'eau. M. Pierre Tardif demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

8.2. Avis de motion – Règlement 673-2020 (Acquisition d'appareils respiratoires et d'un ensemble de désincarcération)

0324-2020

M. Louis-David Coutu donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 673-2020 et dépose également le projet de règlement 673-2020 en ce qui a trait à l'acquisition d'appareils respiratoires et d'un ensemble de désincarcération.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Louis-David Coutu, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à l'acquisition d'appareils respiratoires et d'un ensemble de désincarcération. M. Louis-David Coutu demande également dispense de lecture du règlement étant donné que copies du projet de règlement sont remises dans la salle du conseil séance tenante.

9. Adoption des règlements :

9.1. Règlement 660-2020 (Omnibus)

0325-2020

Proposé par : Louis-David Coutu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le règlement 660-2020 omnibus ayant pour effet de modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme 319-1992 et le règlement de zonage 320-1992.

Adopté à l'unanimité

9.2. Règlement 661-2020 (Logements au sous-sol)

0326-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le règlement 661-2020 relatif aux logements au sous-sol.

Adopté à l'unanimité

9.3. Règlement 670-2020 (Achat de bacs et accessoires à matières organiques)

0327-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'adopter le règlement 670-2020 relatif à l'achat de bacs et accessoires à matières organiques.

Adopté à l'unanimité

9.4. Règlement 671-2020 (Politique de gestion contractuelle)

0328-2020

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le règlement 671-2020 relatif à la politique de gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Abrogation – Résolution 0292-2020 (MADA – Nomination du comité)



0329-2020

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance qui s'est tenue le 21 septembre, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 0292-2020 intitulée MADA- Nomination du comité;

CONSIDÉRANT QUE certaines informations sont manquantes et que la résolution est incomplète;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'abroger la résolution afin de faire les modifications en adoptant d'une nouvelle résolution à cet effet;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'abroger la résolution 0292-2020 intitulé MADA – Nomination du comité.

Adopté à l'unanimité

10.2. MADA – Composition du comité et mandat

0330-2020

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité ou la MRC de mettre à jour sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) pour assurer un milieu de vie de qualité et un vieillissement actif aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ou la MRC est en période de mise à jour de sa politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE le cheminement de MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la politique MADA et à sa mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE MADA est une manière de penser et d'agir aîné qui concerne notamment l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité ou de la MRC;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **DE** procéder à la création d'un comité MADA sous la responsabilité de l' élu responsable des questions Aînés (RQA), ce comité aura pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la politique MADA et de son plan d'action triennale:
 - en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés;
 - en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « aînés».
 - De proposer un projet de mise à jour de la politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
 - D'assurer l'évaluation du plan d'action précédent pour en tirer les bénéfices nécessaires
- **DE** nommer les personnes suivantes au sein du comité : Marie-Ève St-Georges (administration municipale), François Dubeau (élu RQA)), Lucie St-Georges et Carolle Bibeau (représentantes des aînés).

Adopté à l'unanimité

11. Hygiène du Milieu

12. Travaux publics

13. Sécurité Publique

14. Administration

14.1. FQM – Atteinte aux pouvoir de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

0331-2020

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me}

Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Adopté à l'unanimité

14.2. Conseil de bande – Annulation des intérêts

0332-2020

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est produite lors de la facturation des matières recyclages reçues par Manawan et que le délai de traitement a occasionnées des intérêts non volontaires ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'annulé les intérêts pour la fiche D 1135 (Conseil de bande de Manawan).

Adopté à l'unanimité

14.3. Corporation pour le développement du lac Taureau- Cession de terrain

0333-2020

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 1511, chemin des Conifères vendent leur propriété et qu'ils se sont aperçu qu'une partie de terrain située entre leur propriété et le chemin des Conifères appartient à la Corporation pour le développement du lac Taureau ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 7-1-5-2, rang 2 Sud-Est, canton de Provost, aurait dû être cédé à la municipalité lors de la transaction pour la cession du chemin des Conifères en 2005 ;

Proposé par : Louis-David Coutu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu que le conseil est favorable à ce que la Corporation pour le développement du lac Taureau lui cède le lot 7-1-5-2, rang 2 Sud-Est, canton de Provost, ayant une superficie de 196.7 m².

Adopté à l'unanimité

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

0334-2020

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

La séance est levée à : 20 h 21

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier